

# 3 morts,

## Un travail des secouristes à saluer

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

Si les secours n'étaient pas intervenus avec professionnalisme, l'ensemble des occupants du Esther Miracle de la société Royal Coast seraient peut-être passés de vie à trépas. Parmi ces secours, on peut citer la Compagnie nationale de navigation intérieure et internationale (CNNI), la Marine nationale et l'Aviation légère des armées.

En effet, relate le commandant de bord du navire Céleste de la CNNI, Noël Mougoula, rencontré à quai au Port môle de Libreville, il était 3 h 45 minutes lorsque ces derniers ont reçu l'alerte. " Nous revenions de Port-Gentil et étions déjà à l'entrée du chenal de Libreville pour aller accoster au port d'Acaé. Nous avons donc fait demi-tour. Cela nous a pris à peu près deux heures pour arriver à l'endroit du naufrage, car notre bateau est un cargo chic. Il va doucement ", explique-t-il. Une fois sur les lieux, les sauveteurs trouvent que le bateau Esther Miracle a déjà sombré au fond de la mer et les passagers étaient éparpillés à la surface de l'eau avec des gilets de sauvetage et certains sur des radeaux dans un rayon de 100 à 200 mètres. " Ils se débattaient comme ils pouvaient. Chacun cherchant



Photo: DR

à s'accrocher sur ce qui pouvait le sauver ", indique Noël Mougoula.

Les sauveteurs du bateau de la CNNI se sont donc mis à pied d'œuvre pour sortir les rescapés de l'eau avec les moyens à leur disposition, avant que les autres équipes n'arrivent, précise le commandant Noël Mougoula. D'après lequel la CNNI a repêché 103 adultes, dont 11 membres d'équipage. Puis 4 enfants de 1 à 4 ans. La Marine nationale a, quant à elle, repêché 15 personnes, parmi lesquelles le commandant de bord du bateau qui a coulé. Et l'hélicoptère de l'Aviation légère 2 personnes, dont une dans un état d'inconscience. D'autres ont pu être secourues par la suite.

Toutes les victimes ont été prises en charge par une cellule de crise. Beaucoup parmi elles souffraient d'hypothermie, mais pas de pathologies graves et ont vite été prises en charge par les médecins, a rassuré un responsable de santé. Tous les rescapés les plus atteints ont été évacués dans différentes structures médicales de la capitale gabonaise. Jusqu'en fin de matinée, 16 ont été admis à l'Hôpital militaire ; 8 au CHU d'Akanda ; 7 au CHU de Libreville ; 5 au CHU Jeanne Ebori et 2 au CHU d'Owendo. Ils bénéficient d'un soutien psychologique de la part des cellules expressément mises en place au sein de ces structures sanitaires.



Photo: DR

## Des enquêtes ouvertes !

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

L'ANNONCE de l'ouverture d'une enquête, qui permettra de déterminer les causes du naufrage du navire "Esther Miracle" a été faite, hier, par le gouvernement. C'était à la faveur d'une communication relative à ce drame qui a coûté la vie à deux passagers. L'enquête exigée est de type administrative, nautique et technique. D'une part, elle consistera à vérifier si le navire était effectivement en possession de tous les documents afférents au trafic maritime. Et si les aspects liés au tonnage étaient scrupuleu-

sement respectés au départ de Libreville. La même investigation va également s'intéresser à l'état réel de l'embarcation de la Royal Coast que certaines indiscretions présenteraient comme un vieux navire réfectionné, il y a peu de temps.

Et puisqu'il y a eu mort d'homme et des cas de disparitions, une autre enquête issue de la saisine du procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville pourrait déboucher sur des poursuites judiciaires. Le Parquet ayant pour devoir de mettre en évidence si l'on est en présence d'une avarie ayant entraîné la mise en danger de la vie d'autrui. Et dans le cas d'un

refus manifeste des appels de détresse impliquant la non-assistance à personne en danger. En effet, des renseignements dans ce sens font état de ce qu'un opérateur n'aurait pas fait cas des premières balises de SOS lancées depuis le navire en détresse. Or, en matière de navigation maritime, le dispositif normatif prévoit que "tout capitaine est tenu, autant qu'il peut le faire sans danger sérieux pour son navire, son équipage ou ses passagers, de prêter assistance à toute personne trouvée en mer en danger de se perdre". Autant d'aspects sur lesquels doit se pencher le Procureur de la République durant ses investigations.



Photo: Abel Eyeghe/L'Union